

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DU PAYS DE MONTBENOIT**



SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt trois novembre,

Le Conseil Syndical, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Adrien PELLEGRINI, Président.

Secrétaire de séance : Emeric GUINCHARD

Nombre de membres : 10

Présents : 8

Adrien PELLEGRINI, Marie RUFFENACHT, Gilles MAGNIN-FEYSOT, Lucien BENMEHAL, Philippe DREZET, Cyril MERCET, Emeric GUINCHARD, Caroline GEST-CAQUELARD,

Nombre de conseillers représentés : 1

Absents excusés : 2

Laetitia LAMBERT (procuration à Adrien PELLEGRINI), Gérard JOUILLE.

Date de la convocation : 17/11/2023

Date d'affichage : 24/11/2023

Ordre du jour :

- Validation du Procès-Verbal du dernier Conseil Syndical,
- Missions complémentaires du CDG
- Présentation audit énergétique Ecole
- Convention de mandat - Office du tourisme
- Brasserie : charges électricité - Communauté de communes
- Point sur l'emprunt des travaux de l'abbaye
- Décision modificative n°2 : Location salle
- Décision modificative n°3 : Achat chaudière
- Décision modificative n°4 : Remboursement des intérêts d'emprunt
- Provisions pour risques
- Avis des cinq Communes sur le nom, le lieu de la commune nouvelle
- Point sur la charte de la commune nouvelle
- Questions diverses

1. Validation du Procès-Verbal du dernier Conseil Syndical

Le Procès-Verbal du Conseil Syndical de la réunion du 12 octobre 2023 est adopté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Syndical.

2. Délibération : Adhésion aux missions complémentaires du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale du Doubs – CDG 25

Monsieur le Président expose que le CDG 25 assure pour ses collectivités et établissements obligatoirement affiliés les missions obligatoires et des missions complémentaires, afin de répondre à une demande croissante d'accompagnement.

Il convient de conclure une nouvelle convention pour cet accompagnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide d'adopter à l'unanimité la nouvelle convention du CDG.

3. Présentation audit énergétique Ecole

Manergy SF2E-CIE a réalisé le 27 décembre 2022 un audit au sein de l'Ecole intercommunale de La Longeville. Le rapport de 67 pages a été résumé par Philippe DREZET, 3 scénarios se dégagent :

Scénario de base RT-Rénovation

Travaux proposés :

- isolation plafond + murs dans les combles
- remplacement des luminaires par du LED et détection de présence dans les sanitaires et dégagements
- réparation de la ventilation simple flux
- remplacement des émetteurs aérothermes par radiateurs
- création de deux départs en chaufferie (RDC et étage)
- création d'une chaufferie bois granulés en remplacement de la chaufferie gaz
- installation d'une programmation en fonction de l'occupation de l'école

Investissements :

Coût de ces travaux : 253 154 € HT
Gain sur les consommations réelles : 46 %
Subventions maximales : 10 483 €
Reste à charge du Syndicat : 242 671 € HT

Nouvelle étiquette Energie niveau : B
Nouvelle étiquette Climat niveau : A

Scénario BBC Rénovation

Travaux proposés :

Soit les travaux du scénario de base en y ajoutant :

- réduction de la surface vitrée des parois opaques du RDC
- ventilation double flux

Investissements :

Coût de ces travaux : 347 874 € HT
Gain sur les consommations réelles : 54 %
Subventions maximales : 283 455 €
Reste à charge du Syndicat : 64 419 € HT

Nouvelle étiquette Energie niveau : A
Nouvelle étiquette Climat niveau : A

Scénario Performance Rénovation

Travaux proposés :

Soit les travaux du scénario BBC Rénovation en y ajoutant :

- réduction de la surface vitrée de l'étage (allège de 1 m)
- perméabilité à l'air à 1,2 (A faire après amélioration)
- PAC géothermique (après isolation du bâti)

Investissement :

Coût de ces travaux : 433 734 € HT
Gain sur les consommations réelles : 81 %
Subventions maximales : 346 426 €
Reste à charge du Syndicat : 87 308 € HT

Nouvelle étiquette Energie niveau : B

Nouvelle étiquette Climat niveau : A

Ces scénarios ne sont plus totalement d'actualité par rapport au système de chauffage car la chaudière de l'école vient d'être changée. Il est rappelé qu'au vu de la configuration du bâtiment, l'isolation par l'extérieure n'est pas conseillée (vitrage trop important).

Il est rappelé que d'autres travaux sont également à envisager comme la réfection des pylônes extérieurs.

Il est important de se poser la question de l'avenir de l'école. Elle a été construite il y a 30 ans pour un nombre d'enfant bien inférieur au nombre de présent aujourd'hui. Il est important que le gymnase, l'école et le périscolaire soit sur le même secteur.

Plusieurs questions subviennent :

Faut-il rénover ou construire un nouveau bâtiment ?

Quel est l'utilité du gymnase actuellement, sa fonction pourrait-elle être modifiée ?

Le bâtiment de la mairie de La Longeville pourrait-il être un bâtiment susceptible de répondre aux besoins de l'école ?

Un terrain serait-il disponible pour un nouveau projet ?

Si le conseil décide de rénover, où seront hébergés les enfants (attention aux coûts que cela peut engendrer) ?

Que deviendront les anciens bâtiments si une nouvelle école voit le jour ?

Une école pour combien d'enfants scolarisés ?

Quelles subventions pourront être versées pour le projet ?...

- ⇒ Il est proposé de demander de faire appel à une AEMO simplifiée afin de répondre globalement à l'ensemble de ces questions.

4. Délibération : Convention de mandat relative au recouvrement des recettes provenant des visites de l'abbaye

Le syndicat du pays de Montbenoit a confié mandat à l'Association Office du Tourisme du Haut-Doubs en date du 21/06/2022, la convention signée le 21/06/2022 avait une durée de 1 an et qu'à son terme, la passation d'une nouvelle convention devra être réalisée. Ainsi, il convient de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide d'adopter à l'unanimité la nouvelle convention avec l'office du Tourisme.

5. Délibération : Recouvrement des charges d'électricité du local de la brasserie

Le Président informe l'assemblée que le local de la brasserie est loué depuis 01/03/2023 par la Brasserie SADJE. Le local n'est pas encore équipé de compteur électrique individuel, ils sont branchés sur le compteur de la Communauté de Communes. Gilles MAGNIN-FEYSOT informe que le sous compteur a été demandé à ENEDIS, il va être installé prochainement. Les brasseurs pourront souscrire eux-mêmes un contrat d'électricité.

Il convient de redistribuer le montant des charges d'électricité versé par la Brasserie à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide d'adopter à l'unanimité ce mouvement de fonds.

6. Point sur l'emprunt des travaux de l'abbaye

Le Président fait le point sur le remboursement du prêt des travaux de l'abbaye.

Le Syndicat du Pays de Montbenoit a perçu la totalité des subventions. Il attendait un versement conséquent de FCTVA en janvier 2024 mais ce paiement aura finalement lieu en janvier 2025 (172 704€).

La dernière échéance du prêt devait avoir lieu en janvier 2024, mais sans ces fonds, le syndicat est dans l'incapacité financière de rembourser le prêt. Il convient de souscrire à un nouveau prêt d'une durée d'un an, une fois les comptes clôturés.

Il est important de souligner que la chaudière de l'école a pu être payée rapidement car nous avons perçu des recettes lors des travaux de l'abbaye. Une fois la clôture des comptes réalisé, il conviendra de se décider sur les modalités de paiement de cette chaudière : soit par la souscription d'un prêt, soit en demande une participation aux communes membres.

La Trésorerie souhaite interpeller les membres du syndicat sur les dépenses d'investissement à venir. Le syndicat a déjà réalisé de nombreux travaux : lumières de l'abbaye, fenêtres de l'école, cuisine des moins, brasserie... Avec le report du prêt et l'entrée en commune nouvelle, il serait nécessaire de ne pas investir en 2024.

7. Délibération : Décision Modificative n°2

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la Décision Modificative n°2 du Budget Principal qui permettra d'annuler la double facturation de salle auprès de Monsieur Barçon Jean-Louis en 2022. Il s'agit donc de réduire la somme de 100€ au compte D011 et d'augmenter de 100€ le compte D67.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide d'adopter à l'unanimité le mouvement de crédit.

8. Délibération : Décision Modificative n°3

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la Décision Modificative n°3 du Budget Principal qui permettra d'effectuer le règlement de la facture de la chaudière de l'Ecole.

Il s'agit donc de réduire la somme de 55854€ au compte D21 et d'augmenter de 55854€ le compte R13.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide à l'unanimité d'adopter ce mouvement de crédit.

9. Délibération : Décision Modificative n°4

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la Décision Modificative n°4 du Budget Principal qui permettra d'effectuer le règlement de la totalité des intérêts bancaires.

Il s'agit donc de réduire la somme de 2560€ au compte D11 et d'augmenter de 2560€ le compte D66.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide à l'unanimité d'adopter ce mouvement de crédit.

10. Délibération : Provisions pour risques

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux : la provision pour contentieux, la provision dès l'ouverture d'une procédure collective et la provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers.

Il convient d'inscrire au compte 681 : la somme de 350€

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide à l'unanimité d'inscrire cette somme au budget

11. Avis des cinq Communes sur le nom, le lieu de la commune nouvelle

Lors des derniers conseils municipaux des communes membres, il a été proposé l'idée de proposer la mairie de Montbenoit comme le lieu des bureaux du futur secrétariat et de nommer la commune nouvelle : « Pays de Montbenoit ». Malgré quelques personnes qui n'ont pas souhaitées se prononcées lors des réunions de conseil, l'ensemble des communes ont eu des retours positifs sur ces propositions.

Chaque commune membre a réalisé un récapitulatif de ses baux communaux pour faire le point avec la Sous-Préfecture.

Chaque commune membre a envoyé la liste de ses noms de rue communale. Cela a été transmis à la commission communication afin de vérifier s'il n'y aura pas de doublons d'intitulé lors de la création de la commune nouvelle.

Gilles MAGNIN FEYSOS est le responsable de la commission culture et action sociale. Cette commission devra faire le point sur le règlement des locations salles : acompte, tarif de location spécifique (exposition de peinture). Il convient d'en échanger avec la secrétaire du syndicat.

Pour la rédaction de la charte, chaque commission devra faire un retour avant le **jeudi 21 décembre** à la commission communication.

La commission technique souhaite faire un retour sur sa réunion concernant la commune nouvelle : Il est impératif de créer de nouveaux locaux pour pouvoir accueillir de plus de personnels techniques, de nouveaux matériaux, engins... Les garages de la Longeville et de Ville-du-Pont ne répondent plus aux besoins du service.

Il a été rappelé à l'ensemble du conseil le concept de la « commune déléguée ». Cette configuration implique qu'il y ait une mairie dans chaque commune membre, que l'état civil soit réalisé dans chaque commune. Ainsi cela ne correspond aux besoins du syndicat qui souhaite créer un pôle administratif ouvert plus fréquemment qu'actuellement.

Dans la charte, si cela est possible, il conviendra de préciser que les futurs adjoints soient issus de chaque commune membre, pour représenter au mieux ce nouveau territoire.

12. Questions diverses :

- Monument aux morts :

Il est proposé de revoir avec l'entreprise Vetter au sujet du mur de soutènement proche du monument aux morts afin de le sécuriser.

Lucien BENMEHAL propose à l'ensemble du Conseil de créer un parking surélevé par rapport à la RD. Il faudra maintenir un chemin qui monte au mausolée du comte Morand. Il tient à préciser qu'aucune manœuvre pourra se faire sur la RD, ainsi il faudra en tenir compte lors de la création du parking.

Philippe DREZET propose de déplacer le monument aux morts dans l'espace vert entre la Mairie de Montbenoit et la RD. Cela permettrait d'être plus en sécurité lors des cérémonies et ce lieu reste proche de l'Abbaye et de la Mairie.

- Souvenir Français :

Nous sommes dans l'attente d'une nouvelle convention.

- Stagiaire :

Sarah REGAZZONI est en stage pour une durée de deux semaines au secrétariat du syndicat.

- Service Minimum d'Accueil

Il est nécessaire d'avoir une liste de personnes assurant l'accueil des élèves dans le cadre du service minimum d'accueil.

La feuille passera dans chaque mairie pour trouver des volontaires.

Il est rappelé qu'il y a très peu d'élèves le jour des grèves.

- Vœux du syndicat :

Ils auront lieu le 25 janvier 2024 à la salle Gabrielle Pourchet à Montbenoit. Les brasseurs SADJE et la distillerie Bourgeois seront probablement conviés. Une fondue sera probablement servie. Si des membres du conseil connaissent une personne pouvant réaliser ce plat en grosse quantité, nous sommes à leur écoute.

- Cérémonie du 11 novembre

Marie DROZ-VINCENT interpelle le conseil sur le fait qu'il y a peu d'enfants présents lors des cérémonies telles que celle du 11 novembre. Nous avons un devoir de mémoire. Un point avec l'école intercommunal va être réalisé afin que les élèves viennent chanter lors des cérémonies.

FIN DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL : 21h05

Le Président,
Adrien Pellegrini

